

Table des matières

1	Grand Paris Express : la fronde des élus locaux	1
2	Une étude décortique les 428 000 salariés de Paris-Saclay, une zone préservée du chômage	2
3	Paris aura bientôt sa propre monnaie locale	4
4	Medef : le début de campagne sur les chapeaux de roues de Fabrice Le Saché	6
5	Par excès de zèle, la France risque de voir ses recettes d'impôt sur les sociétés rognées.....	7
6	Dette de la SNCF : de quoi parle Edouard Philippe quand il annonce une reprise sous condition ?..	8
7	Grèves : submergé par la demande, Blablacar va proposer des trajets en autocar	11
8	Ecotaxe: le retour de celle dont il ne faut pas prononcer le nom.....	13
9	Air France : "Aller plus loin sur les hausses de salaires, c'est compromettre l'avenir" (Janailac, PDG).....	14
10	Electricité : pourquoi les consommateurs auraient pu économiser 2,4 milliards d'euros	15
11	Le gouvernement va fermer 450 centres d'information et d'orientation	17
12	Formation professionnelle : le retour en force de l'Etat se confirme	18
13	Formation : ce que les entreprises vont payer	19
14	Muriel Pénicaud veut doper l'emploi numérique.....	20
15	La loi Pacte portée par Bruno Le Maire peine à s'imposer à l'agenda politique	22
16	Réforme des institutions : Gérard Larcher contraint au «en même temps».....	23
17	Le Premier ministre Saad Hariri à Paris pour une conférence sur le Liban	25
18	Taxes commerciales contre la Chine : la surenchère de Donald Trump	26
19	Tremblement de terre politique au Brésil	28

ILE-DE-FRANCE

LE MONDE – 06/04/2018

1 Grand Paris Express : la fronde des élus locaux



Les présidents des sept départements d'Ile-de-France ont l'intention de voter contre la nomination de Thierry Dallard, proposé par l'Etat comme président du directoire de la Société du Grand Paris.

Le futur président du directoire de la Société du Grand Paris (SGP), chargée de réaliser le supermétro de l'agglomération, aurait pu rêver accueil moins agité : les présidents des sept départements d'Ile-de-France ont l'intention de voter contre la nomination de Thierry Dallard, au mieux de s'abstenir, lors du conseil de surveillance prévu lundi 9 avril. Pas de quoi bloquer la décision : l'Etat dispose de la majorité des voix.

Le nom de M. Dallard, un ingénieur normalien de 52 ans, reconnu pour son expérience de la maîtrise d'ouvrage et du financement des infrastructures, a été proposé par l'Etat le 23 mars pour succéder à Philippe Yvin. Ce dernier paye la polémique sur les dérapages de coûts du Grand Paris Express, dont la facture prévisionnelle est passée de 19 milliards d'euros en 2010 à plus de 35 milliards d'euros.

Grave crise de confiance

« *Nous ne pouvons pas approuver une nomination pour laquelle nos collectivités n'ont jamais été consultées* », explique François Durovray, président (LR) du conseil départemental de l'Essonne. Au-delà du choix de M. Dallard, cette opposition marque une grave crise de confiance entre les élus locaux et l'Etat. En cause : la décision du premier ministre, Edouard Philippe, de retarder de plusieurs années la mise en service d'une grande partie du réseau de 200 km de métro et de 68 gares.

« *Nous n'avons jamais obtenu la communication des documents justifiant ces retards* », s'étonne M. Durovray. Les présidents des départements et de la région Ile-de-France, qui avaient dénoncé le 22 mars, à l'issue du précédent conseil de surveillance, des « *informations scandaleusement lacunaires* » et la « *désinvolture choquante* » de l'Etat, ont adressé un courrier au premier ministre, mercredi 4 avril, pour demander les éléments justifiant les reports de calendrier. Et exiger un audit indépendant sur les comptes et une commission d'enquête parlementaire.

Dans un rapport sévère présenté le 17 janvier, la Cour des comptes avait dénoncé la « *trajectoire financière non maîtrisée* » du futur métro. « *Nous avons approuvé tous les budgets depuis le début et nous avons découvert qu'on nous avait menti, s'agace Pierre Bédier, président (LR) du conseil départemental des Yvelines. Or, depuis le rapport de la Cour des comptes, on nous cache encore des informations sur les mesures d'économies. Nous avons besoin de savoir ce qui s'est passé et de connaître les vrais responsables.* »

Un état des lieux pour acheter la paix

L'Etat acceptera-t-il cet audit ? Rien ne l'y oblige. Mais pour M. Dallard, qui aura notamment pour mission de réduire le devis du Grand Paris Express de quelque 3 milliards d'euros, démarrer par un état des lieux qui achète la paix avec les collectivités locales ne serait pas forcément une mauvaise affaire.

Dernier front de l'offensive : la présidence du conseil de surveillance. Jean-Yves Le Bouillonnet ayant abandonné le 22 mars son mandat de maire (PS) de Cachan (Val-de-Marne), il va aussi laisser son fauteuil à la SGP. « *Jusqu'à aujourd'hui, les élus qui présidaient le conseil de surveillance de la SGP avaient été placés par l'Etat ; ce poste doit revenir à un véritable représentant des collectivités* », demande M. Durovray. Un président de département, « *cela aurait du sens* », ajoute M. Bédier.

Par Grégoire Allix

LE PARISIEN – 06/04/2018

2 Une étude décortique les 428 000 salariés de Paris-Saclay, une zone

préservée du chômage



Massy, le 5 avril 2018. Selon l'Insee, le bassin d'emploi Versailles-Saclay est « attractif » et « spécialisé dans des secteurs à haute valeur ajoutée ».

L'Insee a publié une étude sur le secteur économique de Versailles-Saclay. Une zone qui reste assez préservée du chômage grâce à la recherche et aux nouvelles technologies.

Avec 6,5 % de taux de chômage, Paris-Saclay pourrait presque faire figure d'eldorado de l'emploi. Un secteur a minima « plutôt préservé » par rapport au contexte national (plus de 9 % en France). Dans une analyse parue récemment, l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) se penche sur le bassin d'emploi Versailles-Saclay. « Un tissu économique attractif et spécialisé dans des secteurs à haute valeur ajoutée », résume l'institut.

L'Insee n'a pas spécifiquement zoomé sur les 27 communes de Paris-Saclay, mais sur le bassin d'emploi Versailles-Saclay. Ce « BEVS » englobe les trois communautés d'agglomération relevant du périmètre de l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay (à savoir l'intercommunalité essonnoise Paris-Saclay et deux dans les Yvelines : Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines), plus la communauté de communes du Pays de Limours. Soit 72 communes pour 826 000 habitants.

Ce bassin d'emploi représente 8 % de l'emploi francilien et compte 428 000 salariés. « Entre 2009 et 2014, l'emploi s'y est développé plus fortement que dans la région, + 1,2 % contre 0,7 % en Ile-de-France, détaille l'Insee. Cette situation pourrait se perpétuer sous l'effet de projets urbains et économiques en cours au premier rang desquels le campus urbain du plateau de Saclay. »

60 % des postes de cadre occupés par des personnes résidant hors du territoire

Ce n'est pas une surprise, les emplois de cadre y sont prédominants : 61,5 % contre 56 % au niveau régional. Plus surprenant, 60 % de ces postes sont occupés par des actifs résidant hors du territoire. Ils viennent principalement de Paris, des Hauts-de-Seine et du reste des Yvelines.

Sur le plateau de Saclay, la recherche et développement, notamment publique, reste un gros pourvoyeur de postes. « Le CNRS et le CEA, implantés sur le territoire depuis très plusieurs décennies, concentrent la moitié des 18 000 emplois salariés dans ce domaine, analyse l'Insee. La part de l'emploi salarié dans ce secteur est neuf fois plus élevée dans le périmètre du plateau de Saclay en raison d'une forte concentration des établissements de recherche scientifique. »

Un quart des salariés des technologies de l'information et de la communication travaillent dans le secteur

Autre domaine porteur : les technologies de l'information et de la communication. « Plus d'un quart des salariés français travaillant dans ce domaine sont employés dans le BEVS, poursuit l'Insee. Notamment dans de grands établissements comme [Nokia \(NDLR : à Nozay, ex Alcatel-Lucent, en plein plan social\)](#).

Pour autant, Dominique Fontenaille, maire (DVD) de Villebon-sur-Yvette et élu à Paris-Saclay en charge de l'emploi et de l'insertion, rappelle qu'il existe de « fortes inégalités ». « Dans ma commune, nous

sommes à environ 5 % de chômage, confie l'élu. Mais dans certains quartiers, comme à Massy ou aux Ulis, ce taux frôle les 20 %. [Il en va donc de notre responsabilité de ne laisser personne de côté.](#) Nous avons aussi une grosse problématique autour de l'emploi des jeunes et des séniors. »

« Paris-Saclay n'a pas besoin que d'emplois qualifiés »

Même analyse de deux directrices d'agence de Pôle emploi, à Palaiseau et à Longjumeau. « Le territoire est très dynamique avec beaucoup de secteurs niches, comme l'informatique, l'intelligence artificielle, relèvent Dorothee Delluc et Céline Michelet. Nous bénéficions aussi des zones d'influence de l'aéroport d'Orly avec tous les postes autour des transports, de la logistique, et les zones d'activités comme Courtabœuf aux Ulis ou Massy, très bien desservies par les transports, RER, TGV mais aussi à proximité d'axes routiers comme la N 20, l'A10 ou l'A6 favorisent un dynamisme économique et l'implantation d'entreprises. »

Mais elles insistent sur un point : « Paris-Saclay n'a pas besoin que d'emplois qualifiés ». « Avec le prix de l'immobilier très élevé à Paris et en petite couronne, beaucoup de cadres déménagent vers Palaiseau, Massy... Cela va entraîner des besoins de services de proximité et à la personne : gardes d'enfants par exemple. Ce virage s'accroît depuis les 5 dernières années, et il va prendre encore plus d'ampleur dans les 10 prochaines années. »

Cécile Chevallier

LE MONDE – 06/04/2018

3 Paris aura bientôt sa propre monnaie locale



Née à Montreuil en 2014, la « pêche » sera lancée dans la capitale, le 12 mai. Objectif : dynamiser l'économie et consolider le lien social.

C'est une petite lettre « p » esquissée sur un fruit rouge. Elle s'affiche discrètement sur la vitrine d'une centaine de commerces de Montreuil, Bagnolet et Le Pré-Saint-Gervais, en Seine-Saint-Denis, indiquant qu'ils acceptent les paiements en « pêche », la monnaie locale née à Montreuil, en juin 2014.

D'ici quelques semaines, elle se répandra aussi dans Paris : le 12 mai, la pêche sera officiellement lancée dans la capitale, devenant ainsi une monnaie francilienne. Jeudi 5 avril, l'association Une monnaie pour Paris, qui porte le projet, devait tenir une réunion ouverte sur le sujet, afin de peaufiner les derniers détails.

« Il y a encore beaucoup à faire : informer le grand public, démarcher les entreprises, densifier le réseau, souligne Lucas Rochette-Berlon, coprésident de l'association. Mais le jeu en vaut la chandelle : dynamiser l'économie locale et le lien social. »

L'eusko au Pays basque, le sol-violette à Toulouse, l'abeille dans le Lot-et-Garonne ou encore la doume dans le Puy-de-Dôme... Depuis 2010, les monnaies estampillées « locales et complémentaires » se multiplient en France. Il en existe aujourd'hui une cinquantaine.

Filles des initiatives telles que les systèmes d'échange local (SEL), elles rappellent les monnaies créées lors la dépression des années 1930, comme le WIR suisse ou l'expérience de Wörgl en Autriche. « *Mais le mouvement auquel on assiste en France est inédit* », estime Jérôme Blanc, économiste à Sciences Po Lyon et spécialiste du sujet. Cela tient en partie au documentaire *Demain*, de Cyril Dion et Mélanie Laurent, sorti en 2015. En braquant les projecteurs sur la livre locale de Bristol (Royaume-Uni), il a créé des vocations.

Favoriser les circuits courts

A Montreuil comme ailleurs, le principe est toujours le même : les volontaires échangent leurs euros contre des billets de la monnaie locale auprès d'un comptoir de change. Ils les dépensent ensuite dans les commerces membres du réseau. Lesquels peuvent les utiliser à leur tour auprès de leurs fournisseurs ou les reconvertir en euros, moyennant une décote de 3 % à 5 %, censée les encourager à rester dans le système. Les euros, eux, sont conservés dans une banque éthique, comme la Nef.

L'intérêt ? « *Contribuer à relocaliser des activités* », notent les créateurs de l'eusko, la plus grosse monnaie locale française – 3 000 particuliers et 700 professionnels l'utilisent, 820 000 euskos sont en circulation (l'équivalent de 820 000 euros), dont une partie sous forme numérique.

Exemple : pour dépenser ses euskos (ou ses pêches), un restaurateur se fournit auprès d'une brasserie artisanale membre du réseau plutôt que d'acheter des bières étrangères. Ou commande ses pommes de terre au primeur de proximité plutôt que dans une grande chaîne. De quoi favoriser les circuits courts si suffisamment de professionnels sont impliqués. Et donner, ce faisant, un coup de pouce à la transition écologique.

C'est ce qui a convaincu Christine Douhard de sauter le pas. Il y a un an, elle a ouvert la boutique Un p'tit coin d'Savonnerie à La Varenne-Saint-Hilaire, près de Paris. Elle n'utilise que des produits bio pour fabriquer ses savons. « *Rejoindre la pêche s'inscrivait naturellement dans ma démarche*, explique-t-elle. *Je me reverse celles que je reçois en salaire et les utilise au Fermier, le supermarché bio de Saint-Maur-des-Fossés.* » En attendant de trouver un fournisseur local pour ses savons.

Même son de cloche à La Recyclerie, dans le 18^e arrondissement de Paris, le premier commerce de la capitale où l'on peut déjà changer ses euros en pêches. « *Nous avons tout de suite soutenu l'idée : favoriser le lien local et l'environnement est cohérent avec notre engagement* », détaille Marion Bocahut, chef de projet du lieu. Elle espère être suivie par nombre de commerces parisiens dans cette aventure.

Le principal défi : convaincre un public plus large

Toute la difficulté consistera à persuader au-delà du cercle des professionnels et particuliers déjà engagés dans le « consommer autrement ». Dans les rues de Montreuil, quatre ans après le lancement de la pêche, l'enthousiasme de certains commerçants est un peu retombé.

« *Passé l'effet de mode des débuts, on voit beaucoup moins de clients l'utiliser* », observe-t-on à la boutique de fleurs Pompon, près de la mairie de Montreuil. Les habitants, quant à eux, oscillent encore entre scepticisme et curiosité. « *Payer en pêches ? O.K., mais nous, on galère : on n'a pas d'euros à changer* », résumait Johanna et Hocine, tous deux étudiants.

« *On touche ici au principal défi : sortir des centres-villes et convaincre un public plus large que - consommer en monnaie locale ne coûte pas plus cher* », affirme Matthias Charre, de l'association gérant le cairn, créé en septembre 2017 à Grenoble, et qui regroupe déjà 1 100 utilisateurs.

Franchir ce cap exige un travail de terrain colossal reposant pour l'essentiel sur l'énergie des bénévoles. Certains finissent par s'essouffler. D'autres peuvent compter sur le soutien des collectivités locales. En

effet, une poignée accepte les paiements en monnaie complémentaire pour quelques services municipaux (bibliothèques ou musées), comme la mairie de Grenoble.

« En dépit de leur dynamisme, les retombées économiques de ces initiatives restent très faibles », analyse Jérôme Blanc. A écouter leurs partisans, leur véritable ambition se situe peut-être ailleurs. « Ce sont avant tout des lieux d'éducation populaire, un laboratoire où les citoyens font un petit pas vers un mode de consommation plus respectueux de la planète », conclut Philippe Derudder, spécialiste de l'économie alternative et auteur de *Monnaies locales complémentaires et citoyennes : pourquoi, comment ?*, aux éditions Yves Michel.

Par [Marie Charrel](#)

::: MEDEF

LES ECHOS – 06/04/2018

4 Medef : le début de campagne sur les chapeaux de roues de Fabrice Le Saché



Moins de trois semaines après l'annonce de sa candidature, le benjamin de la campagne pour la présidence du Medef a réuni ses 50 parrainages.

Il ne perd pas de temps. Fabrice Le Saché, le benjamin des neuf candidats à [la présidence du Medef](#), s'est lancé il y a trois semaines à peine dans la campagne, et déjà, il dispose des 50 parrainages nécessaires pour concourir. Les candidats ont jusqu'au 3 mai pour déposer leurs parrainages. Si cette étape est incontournable pour pouvoir se présenter, elle n'est pas très difficile à franchir. Notamment parce que les personnes sollicitées au sein du Medef peuvent parrainer plusieurs candidats. Et leurs parrainages restent confidentiels.

Très actif sur le terrain

Pour Fabrice Le Saché, être le premier à pouvoir se lancer officiellement représente toutefois un symbole. Cela prouve à la fois sa détermination et son volontarisme. « *Il fait une campagne très active, il se déplace beaucoup et son discours passe bien* », constate un responsable du Medef. Il faut reconnaître qu'il ne ménage pas sa peine. Il doit compenser son manque de notoriété au sein du réseau par un activisme appuyé sur le terrain. Au sein du Medef, il ne fait pas partie des ténors. Il y est engagé comme administrateur de Medef international. Mais de cette faiblesse, il veut faire un atout, en jouant sur le renouvellement de génération (il n'a que 35 ans) et le renouvellement des pratiques.

Il retransmet par exemple sa conférence de presse sur Youtube. Un procédé somme toute classique dans les canons de la communication actuelle mais qui dénote avec les conférences de presse mensuelle de Pierre Gattaz.

La bataille de l'opinion

Son slogan « Le Medef en mouvement » dénote aussi avec « le Medef de combat » de la campagne de Pierre Gattaz de 2013 pour la présidence du Medef. Fabrice Le Saché pense que l'on a changé d'ère et que la bataille de l'opinion ne se gagne pas à coups de discours guerrier. Car c'est bien là l'objectif de ce

trentenaire souriant et détendu qui ne dépareillerait pas au sein de la macronie. Il ne se présente pas tant pour gagner l'élection auprès des membres de l'[assemblée générale](#) du Medef (ses chances de succès sont sur le papier très minces) mais pour se faire connaître et pour présenter à l'opinion un nouveau visage du patronat. Il promet ainsi un Medef « *plus engagé dans le débat public et plus ouvert sur la société* ».

Avec ses 50 parrainages déposés et son programme déjà édité, Fabrice Le Saché a fait un début de campagne sur les chapeaux de roues. Reste à savoir s'il pourra se maintenir jusqu'au bout.

Marie Bellan

∴ ÉCONOMIE

LE FIGARO – 06/04/2018

5 Par excès de zèle, la France risque de voir ses recettes d'impôt sur les sociétés rognées



Le gouvernement s'apprête à ratifier une convention revoyant le pays d'affectation des profits.

À trop vouloir se montrer exemplaire, la France risque de beaucoup y perdre. Le gouvernement s'apprête en effet à ratifier une convention internationale qui pourrait laisser filer à l'étranger une partie des recettes d'impôt sur les multinationales hexagonales. En cause? Le projet de loi de ratification de la convention fiscale multilatérale élaborée par l'[Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\)](#) que la commission des finances du Sénat va examiner la semaine prochaine. L'objectif affiché du texte, qui devrait être signé par pas moins de 72 États, est clair: lutter contre l'évasion fiscale agressive des grandes entreprises.

Toutefois, certaines options facultatives cochées par le gouvernement Philippe semblent aller bien au-delà et esquissent un nouveau partage des recettes fiscales au niveau mondial. Un mouvement a priori favorable aux pays en développement, où vit la masse des consommateurs, mais défavorable aux États comme la France, qui abritent les sièges des grandes sociétés, s'inquiète ainsi l'Association française des entreprises privées (Afed), qui représente les 120 premières entreprises de l'Hexagone.

Concrètement, trois des articles facultatifs choisis à ce stade par Paris permettent de taxer plus facilement l'activité des entités locales des multinationales. Selon ces dispositions, il sera par exemple plus facile pour les administrations fiscales nationales de redéfinir les commissionnaires, qui préparent des contrats locaux pour une entreprise étrangère, en «établissement stable». Sauf que, lorsqu'une filiale se voit qualifiée ainsi, les bénéfices qu'elle fait remonter vers le siège de la société mère peuvent être taxés localement. Et comme la règle veut qu'un profit ne soit jamais ponctionné deux fois par deux pays différents, la France se priverait ainsi de futures recettes fiscales.

Incompréhensible

Sous le feu des critiques d'experts français, Pascal Saint-Amans, grand architecte de la convention à l'OCDE, le martèle: «Le texte ne prévoit pas de changement dans la répartition des droits d'imposer entre pays hors cas d'abus.» Si la loi est votée, une des options cochées par Paris implique en effet que

les groupes de BTP français ne pourront plus non plus fractionner parmi différentes filiales leurs grands chantiers à l'étranger afin d'éviter de payer des impôts localement. «Ce n'est pas stupide du tout, mais cela va défavoriser les grands groupes de BTP français et nous rapportera moins d'impôts», note toutefois un bon connaisseur du secteur.

Si la convention était adoptée en l'état par le Parlement, la France se lierait donc les mains sans savoir à quelle sauce ses recettes seraient grignotées par les autres pays. Une question cruciale n'a en effet pas encore été tranchée. À savoir quelle partie des profits réalisés localement devra être attribuée à ces nouveaux établissements stables - et donc taxée localement - ou à la maison mère - et donc taxée en France. Une négociation, qui oppose sans surprise pays occidentaux d'un côté et pays en développement de l'autre, est en cours sur le sujet à l'OCDE. À défaut d'accord, c'est l'interprétation des administrations fiscales locales qui l'emportera. Et elles sont parfois voraces.

Avec de telles règles défavorables aux conséquences si imprévisibles, il n'est pas étonnant que Paris soit une des rares capitales européennes à avoir retenu ces articles facultatifs de la convention. Cette stratégie inédite est d'autant plus incompréhensible que la France est le quatrième pays de résidence de multinationales au monde - et le premier en Europe -, selon un classement du magazine *Fortune*. Étrangement, cet aspect semble avoir été totalement négligé par l'administration française. Pour preuve, l'impact économique de la convention n'a été évalué que très sommairement, et uniquement à l'aune des recettes supplémentaires tirées de la lutte contre l'évasion fiscale. Or, rappelle Martin Collet, professeur de droit public à l'université Paris-II, «l'intérêt du fisc n'est pas forcément de lutter davantage contre la fraude, mais bien de conserver une base importante de bénéficiaires à taxer en France».

Les Gafa dans le viseur

En élargissant la notion d'établissement stable, Paris espérait en réalité attraper dans ses filets les géants américains du numérique qui lui ont échappé jusqu'à présent. Hélas, la convention multilatérale risque de ne rien changer. «Les options choisies par la France ne s'appliqueront que si nos partenaires ont coché les mêmes», explique Bruno Gibert, avocat associé chez CMS Francis Lefebvre Avocats. Or, les pays de résidence des géants du numérique en Europe n'ont pas pris ces options...

[Guillaume Guichard](#)

ENTREPRISES

LE MONDE – 06/04/2018

6 **Dette de la SNCF : de quoi parle Edouard Philippe quand il annonce une reprise sous condition ?**



Le premier ministre estime nécessaires des « contreparties » à une reprise d'une partie de la dette de 54,5 milliards d'euros de la compagnie. La CGT dénonce un « chantage ».

Le premier ministre, Edouard Philippe, s'est dit, jeudi 5 avril au matin sur France Inter, « ouvert » à une reprise d'une partie de la lourde dette de la SNCF, mais avec comme préalable des « contreparties » qui soient « extrêmement claires, et qui transforment le fonctionnement opérationnel de l'entreprise ».

« Je ne veux pas prendre un engagement alors même qu'à ce stade, rien n'a changé dans le fonctionnement de la SNCF. (...) Je ne veux pas dire aux Français qu'ils vont payer cette dette et la reprendre alors qu'ils n'ont aucun élément leur permettant de penser qu'à l'avenir, on ne va pas tomber dans 3 milliards [d'euros] de déficit » supplémentaires chaque année, a justifié le chef du gouvernement, alors que se tient jeudi au ministère des transports une réunion avec la direction et les syndicats de la SNCF, au lendemain des deux premiers jours de grève contre la réforme ferroviaire de l'exécutif.

Le premier ministre *« exerce un genre de chantage "acceptez ce qu'on vous propose et on parlera de la dette après", c'est proprement scandaleux »*, a réagi le patron de la CGT, Philippe Martinez. *« C'est le gouvernement qui s'entête, qui recherche l'épreuve de force et qui refuse la discussion »*, a-t-il ajouté.

De son côté, sur RMC et BFMTV, le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, a estimé jeudi que *« la dette doit être reprise par l'Etat, il n'y a pas d'autre voie pour qu'on puisse repartir sainement dans cette entreprise »*. *« Il n'y a pas d'autre issue (...) parce que ce n'est pas la dette des cheminots [ni] celle des usagers »*, a ajouté le leader syndical, rappelant que *« le politique a décidé à un moment donné de faire des lignes à grande vitesse »* au détriment de *« l'investissement nécessaire sur les lignes du quotidien »*.

La SNCF est-elle en bonne ou mauvaise santé financière ?

Porté par le succès du TGV (nouvelle ligne Atlantique ouverte à l'été 2017, offre low cost) et des hausses de fréquentation des transports en commun du quotidien (TER, Transilien, bus Keolis...), le groupe SNCF a publié d'excellents résultats pour 2017, avec un chiffre d'affaires en hausse de 4,2 %, qui atteint 33,5 milliards d'euros et un bénéfice net de 1,33 milliard d'euros. Il se targue d'avoir dépensé l'an passé plus de 8,8 milliards d'euros d'investissements pour la rénovation des lignes du quotidien et l'achat de trains neufs, tout en réalisant des gains de productivité de 800 millions d'euros.

Mais ces chiffres sont en trompe-l'œil. Tout d'abord, une partie du bénéfice est liée à des effets de déduction fiscale, et la SNCF préfère évoquer un chiffre « récurrent » de 679 millions d'euros. De plus, un tiers du chiffre d'affaires du groupe est réalisé à l'étranger et ne reflète pas la bonne santé de l'offre ferroviaire française. Surtout, ces résultats sont plombés par un endettement colossal, qui s'accroît d'année en année, et atteint 54,5 milliards d'euros. Il est supérieur au premier budget de la nation, celui de l'éducation nationale.

Comment l'endettement de la SNCF est-il réparti ?

La SNCF, telle que la connaissent les usagers, est depuis 2015 scindée en deux établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), chapeautés par un troisième, le groupe SNCF, qui gère aussi les opérations immobilières.

SNCF Mobilités est chargée du transport des voyageurs (les différents types de trains, mais aussi des bus, métros ou tramway développés par le spécialiste du transport public Keolis) et des marchandises, principalement par rail mais aussi par cargo (groupe Geodis), ainsi que des gares. Elle affiche une dette commerciale de 7,9 milliards d'euros, qui s'explique en grande partie par les pertes de l'activité fret, ouverte à la concurrence depuis 2006, ainsi que par des acquisitions à l'international. Un montant soutenable pour une structure qui réalise 31,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

SNCF Réseau, héritière de Réseau ferré de France (RFF), est le gestionnaire des infrastructures ferroviaires du pays, c'est-à-dire la création et l'entretien de lignes, l'organisation de la circulation... Un service qu'elle facture par des péages, à SNCF Mobilités et à ses concurrents, dans le cadre de la libéralisation progressive du rail en Europe. Mais dès sa création, en 1997, la structure a été plombée par une dette de 20 milliards d'euros, qui atteint désormais 46,6 milliards, et dont les seuls intérêts coûtent plus de 1 milliard d'euros chaque année, pour un chiffre d'affaires de 6,5 milliards d'euros.

Quelle est l'origine historique de cette dette ?

Les différentes compagnies ferroviaires privées, qui avaient investi massivement pour construire leur réseau au XIX^e siècle et avaient été mises en difficulté durant la première guerre mondiale, ont créé, dès 1921, un fonds commun, soutenu par l'Etat, pour venir en aide aux entreprises déficitaires.

Après la crise des années 1930, le déficit cumulé de ce fonds s'apprêtait à [atteindre 30 milliards de francs](#) lorsque l'Etat a décidé de nationaliser les compagnies, en 1937, en créant la Société nationale des chemins de fer français (SNCF). La seconde guerre mondiale, puis l'extension continue du réseau ont empêché tout retour durable à l'équilibre.

En 1991, une [directive européenne](#) demande aux Etats de « *réduire l'endettement* » des compagnies ferroviaires. Confrontée à la même exigence, l'Allemagne fait le choix de [reprendre à son compte l'ensemble de la dette de Deutsche Bahn](#), qui s'élevait alors à 37 milliards d'euros.

La France choisit de transférer une partie de la charge financière de la SNCF en créant un service annexe d'amortissement de la dette (SAAD), « *qui n'apparaît ni dans les comptes de la SNCF ni dans ceux de l'Etat* », comme l'explique un [rapport sénatorial de 2005](#). Le même mécanisme se poursuit lors de la création de RFF, qui récupère les deux tiers de la dette.

Toutefois, ce n'est pas la seule raison pour laquelle RFF, devenue SNCF Réseau, a doublé son endettement en vingt ans.

Pourquoi l'endettement continue-t-il d'augmenter ?

Dès l'origine, RFF était déficitaire, car le montant modique des péages réglés par la SNCF ne couvrait pas le coût de maintenance, de rénovation et de développement du réseau. Les tarifs ont été progressivement augmentés, mais ce déficit structurel persiste, expliquant environ une moitié de la dette de RFF, selon un [rapport de 2014](#).

Depuis cinq ans, l'accélération de l'endettement est due en grande partie aux projets de développement des quatre dernières LGV (le prolongement vers Strasbourg de la LGV Est, celui vers Bretagne-Pays de la Loire, le contournement Nîmes-Montpellier et la LGV Sud-Est Atlantique vers Bordeaux).

L'Etat actionnaire, également donneur d'ordres, a incité à créer, sous la pression des régions, des lignes à grande vitesse non rentables ou à acheter des trains pour soutenir l'industrie ferroviaire. Or, comme le note un rapport d'information parlementaire de 2016, la construction de ces LGV est devenue de plus en plus chère (4,9 millions d'euros actuels du kilomètre pour Paris-Lyon en 1981, contre 23 millions d'euros sur Tours-Bordeaux en 2015).

La SNCF donne peu d'informations sur la structure exacte de sa dette, mais selon un spécialiste du secteur contacté par *Le Monde*, l'ensemble des coûts liés aux développements des LGV (création, intérêts de la dette, déficit d'exploitation) représente environ 23 milliards d'euros.

Par ailleurs, plusieurs lignes ou infrastructures ferroviaires, financées par des contrats de plan Etat-région, ont aussi fait l'objet de prévisions de trafic trop optimistes. L'exploitant doit assumer les pertes liées à des péages insuffisants. En parallèle, le réseau historique a été longtemps délaissé, et les dépenses de rénovation ont triplé depuis dix ans, passant de 1 milliard d'euros à 3 milliards d'euros. Plus la dette augmente, plus les frais financiers gonflent. Ainsi, chaque année, SNCF Réseau paie entre 1,1 milliard d'euros et 1,3 milliard d'euros de frais financiers, ce qui aggrave à long terme la dette.

En 2014, une « règle d'or » a été fixée pour limiter les investissements de développement : elle impose que le rapport entre la dette financière nette et la marge opérationnelle ne dépasse pas dix-huit – au-delà, les dépenses doivent être financées par l'Etat ou par les collectivités locales. Mais ce ratio (qui s'établissait plutôt à vingt-trois dans les derniers comptes) n'a jamais été vraiment appliqué. Ainsi, malgré cette règle d'or, le financement du CDG-Express, entre Paris et l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, sera assumé par SNCF Réseau.

Quelles sont les solutions envisagées ?

Le problème de la dette et de son éventuelle reprise par l'Etat n'est pas nouveau – il figurait déjà en toile de fond du conflit social de 1995. Dès 2007, le SAAD a été considéré par l'Insee comme une administration, et a ensuite été repris par l'Etat. En 2014, les organismes de comptabilité publique Insee et Eurostat ont décidé de requalifier une partie de la dette de SNCF Réseau en dette publique, car la structure était dépendante des financements publics. Officiellement, l'Etat détient donc déjà plus de 10 milliards d'euros de dette SNCF.

La CGT propose que l'Etat reprenne l'intégralité de la dette actuelle dans une structure de défaisance, une caisse d'amortissement de la dette ferroviaire d'Etat, qui serait financée par le produit des concessions autoroutières, nationalisées au passage. Par ailleurs, le syndicat propose d'affecter 6 milliards d'euros de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) au financement des infrastructures ferroviaires.

Un [rapport commandé par le gouvernement en 2016](#) avait au contraire conclu qu'une reprise totale ou partielle de la dette ne serait pas opportune, car elle accroîtrait le déficit public, bien au-delà des 3 % du produit intérieur brut (PIB) exigés par les critères de Maastricht. En effet, la dette de la SNCF représente l'équivalent de 2 points du PIB français. Le rapport concluait que l'urgence était de retrouver une situation excédentaire à la SNCF, grâce à une meilleure gestion, permise par la réforme ferroviaire de 2014.

Cette même idée a été déclinée par le gouvernement actuel, lors de la présentation du nouveau projet de réforme. Le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, a ainsi [déclaré](#) : « *La priorité, c'est de transformer la SNCF, la rendre plus compétitive, dégager des bénéficiaires et au bout du compte, à la fin de cette transformation, nous pourrions envisager que l'Etat reprenne la dette de la SNCF.* »

Dans les ordonnances présentées le 14 mars, la question de la dette n'est pas évoquée. En revanche, figure le projet de transformer la forme juridique de l'EPIC SNCF Réseau, qui peut s'endetter sans limite (aux mêmes taux que l'Etat), en société anonyme à capitaux publics, tenue de respecter un ratio endettement/marge opérationnelle.

Par [Philippe Jacqué](#) et [Anne-Aël Durand](#)

LE MONDE – 06/04/2018

7 Grèves : submergé par la demande, Blablacar va proposer des trajets en autocar



L'expérimentation commence vendredi 6 avril sur Paris-Lille, puis sera étendue à Paris-Rennes et Paris-Rouen. L'idée pourrait « s'inscrire dans la durée ».

Chez Blablacar, en ce moment, on a du mal à dissimuler une certaine tendresse pour les cheminots, surtout ceux qui font grève. Il faut dire que les premiers chiffres rendus publics par l'entreprise de mobilité montrent que la grève SNCF qui a débuté à l'issue du week-end de Pâques va se révéler une très bonne affaire pour le numéro un mondial du covoiturage longue distance.

Ainsi, mardi 3 avril, le site a enregistré un pic d'offre de sièges multiplié par trois par rapport à un mardi normal. Au total, 184 000 places ont été proposées au cours de la journée, soit l'équivalent de 368 rames de TGV à deux étages – un record.

Quant à la demande, elle a été multipliée par six. L'entreprise ne précise pas combien de voyages ont été réellement effectués par l'intermédiaire de la plate-forme le 3 avril, mais, à en croire Nicolas Brusson, cofondateur et directeur général de la société, « *une majorité des trajets proposés par les conducteurs ont trouvé preneur* ». Cela représente 90 000 voyages au bas mot.

Sur certaines lignes, c'était même la saturation. « *Ces deux derniers jours, une place sur Paris-Lille partait dans l'heure*, souligne M. Brusson. *Nos taux de remplissage pour cette liaison avoisinaient les 100 % les 3 et 4 avril.* » Si bien que Blablacar a décidé, à l'occasion de la grève, de diversifier son offre en proposant des trajets en... autocar sur ces destinations très prisées.

L'expérimentation commence à partir du vendredi 6 avril sur Paris-Lille, dans les deux sens. Elle sera rapidement étendue à Paris-Rennes (lundi 9 avril) et Paris-Rouen (vendredi 13 avril). Les « Blabla-autocars » se contenteront de circuler pendant les pics de demande, c'est-à-dire pendant les jours de grève du calendrier syndical, ainsi que les vendredis et les dimanches.

5 millions de sièges en avril

Les places en car, qui, à Paris, partiront de la porte Dauphine et de la station Asnières-Gennevilliers, seront proposées sur le site Internet et l'application, au même titre que les autres propositions de voyages en auto. Quant aux cars, ils sont fournis et opérés par des petites et moyennes entreprises partenaires du projet. Il n'est pas question, pour l'heure, de repeindre les véhicules aux couleurs de Blablacar.

Cependant, cette discrétion ne durera peut-être pas. Si cette innovation est présentée comme une expérimentation destinée à s'adapter à la situation particulière du conflit social, Nicolas Brusson n'exclut pas que « *l'idée s'inscrive dans la durée* ». « *Nous ferons le bilan une fois les grèves passées* », poursuit-il.

En attendant, le site travaille d'arrache-pied pour s'efforcer de répondre aux promesses du début de la grève. « *Nous serons en mesure de proposer 5 millions de sièges en avril et chacun des mois suivants si la grève dure* », se réjouit M. Brusson. La direction assure que ni dans les voitures ni dans les futurs autocars, les prix n'augmenteront pour cause de surdemande.

La grève est aussi l'occasion de développer l'offre de covoiturage domicile-travail (jusqu'à 80 kilomètres), que l'entreprise a lancée au mois de mai 2017, sous le nom de Blablalines. Celle-ci revendique 10 000 nouveaux inscrits à son offre sur moyenne distance pendant les deux premiers jours de la grève et dix fois plus de trajets effectués en covoiturage de proximité mardi 3 avril qu'un jour normal.

« *La grève pourrait faire évoluer les comportements et, à terme, décongestionner nos pôles urbains* », observe Frédéric Mazzella, président et cofondateur de Blablacar. « *Des dizaines de personnes vont avoir l'occasion de découvrir Blablalines*, ajoute M. Brusson. *Et un grand nombre d'entre elles y restera. Cela me rappelle la grande grève SNCF de 2007. Nous en étions vraiment à nos débuts et, après le premier reportage télé sur notre start-up, les serveurs ont planté. Mais nous avons fidélisé des milliers de voyageurs.* »

Par Éric Béziat

8 Ecotaxe: le retour de celle dont il ne faut pas prononcer le nom



En 2013, la révolte des bonnets rouges bretons a fait plier le gouvernement, qui a fini par enterrer l'écotaxe.

La ministre des Transports, Elisabeth Borne, défend la mise en place d'une contribution des poids lourds à l'entretien des réseaux routier et ferroviaire. Mais attention, « pas question de remettre en place une écotaxe nationale », démine Matignon.

L'exécutif va-t-il ressusciter l'écotaxe enterrée en 2014 par Ségolène Royal ? Ce fiasco retentissant a coûté un milliard d'euros aux caisses de l'Etat rien qu'en dédommagement. Il fait pourtant figure de repoussoir, tant tout, dans cette affaire, a été géré en dépit du bon sens. Pourtant, quand [la ministre des Transports, Elisabeth Borne, a répondu en début de semaine](#) à Jean-Jacques Bourdin qui l'interrogeait sur le sujet que « les poids lourds seront mis à contribution » pour financer l'entretien des infrastructures, le débat est reparti de plus belle.

Les associations de transporteurs ont dégainé illico un communiqué de presse, rappelant « leur refus strict de toute contribution supplémentaire, quelle que soit la forme de la taxation ». « La profession ne peut pas être le bouc émissaire de l'incapacité de l'État à trouver un financement pérenne pour les infrastructures. Sauf si le souhait du gouvernement est de voir les poids lourds français remplacés par des poids lourds étrangers... » ont protesté Yves Fargues, président de l'Union transport et logistique de France et Jean-Christophe Pic, président de la Fédération nationale des transporteurs routiers.

Le sujet est brûlant mais ce n'est pas la première fois qu'Elisabeth Borne évoque la mise en place d'une taxe sur les poids lourds. [Dès juillet 2017, la ministre avait indiqué que](#) « les flux de camions qui transitent par nos territoires doivent eux aussi contribuer au financement de nos infrastructures ». [Une idée soutenue par l'Association des régions de France](#), qui plaide pour la possibilité d'instaurer une taxe poids lourds locale, notamment dans les régions transfrontalières, par lesquelles transitent des centaines de milliers de camions étrangers sans participer à l'entretien des infrastructures.

Chiffon rouge. Mais la révolte des Bonnets rouges bretons est encore fraîche et l'instrumentalisation politique facile. Le député LR Marc Le Fur n'a d'ailleurs pas manqué jeudi d'agiter, non pas le bonnet, mais le chiffon rouge, appelant « tous les Bretons, et plus particulièrement le président du conseil régional, à être d'une très grande vigilance sur ce sujet. Si Mme Borne avait l'idée de régionaliser cette nouvelle taxe, il va de soi que la région Bretagne ne mettrait pas en place cette taxe, mais d'autres régions pourraient le faire et taxer ainsi les camions en transit chez elles, notamment les transporteurs bretons », a-t-il posté sur son blog.

L'écotaxe sent toujours le souffre et le gouvernement le sait. Nicolas Hulot est d'ailleurs toujours resté assez discret sur le sujet. [L'une de ses rares prises de parole](#) a été, en septembre dernier, pour dire que « l'écotaxe, telle quelle, ne reviendra pas. En revanche, il est normal qu'un jour le transport routier contribue à l'effort ». Tous les ministres ne sont pas sur la même ligne. A Bercy, on répète qu'il n'est « pas question de créer de nouveaux impôts ni d'augmenter les taxes ». Matignon complète : « La question du financement des infrastructures n'est pas tranchée. Il faut regarder ce problème dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités », indique un proche d'Édouard Philippe... Avant de conclure : « Mais pas question de remettre en place une écotaxe nationale ».

[Raphaël Legendre](#)

9 Air France : "Aller plus loin sur les hausses de salaires, c'est compromettre l'avenir" (Janaillac, PDG)



Le Pdg d'Air France-KLM a déclaré sur RTL qu'il ne pouvait accorder une hausse générale de 6%. Après une hausse de la masse salariale de 4,5% depuis 2011, une telle augmentation compromettrait, selon lui, l'avenir d'Air France.

Jean-Marc Janaillac, le Pdg d'Air France-KLM et président d'Air France, sort du bois. A la veille d'un cinquième jour de grève, ce samedi, à l'appel d'une intersyndicale composée de 10 syndicats qui demandent une hausse de salaire de 6%, Jean-Marc Janaillac a réitéré ce vendredi sur RTL la position de la direction. « *On ne peut pas distribuer la richesse que l'on n'a pas. Je suis le garant de l'avenir d'Air France et, aller plus loin, c'est compromettre son avenir* », a-t-il déclaré.

"La masse salariale a augmenté de 4,5% en moyenne par an depuis 2011"

Alors que les syndicats exigent une hausse de 6% pour rattraper le gel des grilles salariales depuis 2011 (les pilotes demandent 4,7% supplémentaires), estimant que l'entreprise a les moyens de le faire après avoir dégagé un résultat opérationnel de 588 millions d'euros l'an dernier, Jean-Marc Janaillac a rappelé **qu'il ne pouvait distribuer la moitié de ce résultat.**

En effet, le coût de la hausse de 6% (équivalant à 240 millions d'euros), combinée au niveau de l'intéressement accordé (60 millions) s'élèverait à 300 millions d'euros pour la compagnie. S'il admet que les grilles de salaires étaient gelées depuis 2011, Jean-Marc Janaillac a rappelé que les rémunérations, elles, ont, pour la très grande majorité des salariés, augmenté à un niveau supérieur à l'inflation du fait du GVT ("glissement vieillesse technicité"), ou des promotions. « *La masse salariale a augmenté de 4,5% en moyenne. Aujourd'hui, avec la concurrence que nous avons, rajouter 6%, c'est compromettre les chances pour Air France de continuer à être la grande compagnie internationale qu'elle est (...). Il faut un équilibre entre la reconnaissance du travail effectué et le nécessaire investissement pour affronter la concurrence. Nous sommes allés au maximum de ce que nous pouvons faire pour assurer cet équilibre* », a déclaré le PDG d'Air France-KLM.

Volonté de signer un accord "gagnant-gagnant" avec les pilotes

La direction reste donc campée sur sa hausse de 1% pour tous, assortie d'une enveloppe d'augmentations individuelles pour le personnel au sol équivalent à 1,5% de hausse (les augmentations individuelles des navigants sont régies par des accords spécifiques) et propose un rattrapage pour ceux dont les rémunérations n'auraient pas augmenté au niveau de l'inflation entre 2011 et 2017 (10% des salariés environ). Comme l'a fait Lufthansa, elle propose aussi aux pilotes un accord « gagnant-gagnant » dans lequel des hausses de rémunération pourraient être déclenchées en contrepartie de mesures permettant à l'entreprise de faire des économies et de la croissance. « *Nous pouvons partager cette croissance supplémentaire pour que cela soit efficace pour tout le monde* », a indiqué Jean-Marc Janaillac.

Vu tous les points qu'ils peuvent négocier dans ce cadre (feu vert au développement de Transavia par exemple), les pilotes peuvent d'ailleurs espérer gagner beaucoup d'une telle négociation. Présentée aux pilotes ce jeudi, la proposition a été refusée. « La direction a demandé aux syndicats de suspendre la grève pour laisser la négociation avancer, les syndicats ont refusé exigeant pour cela l'acceptation de toutes leurs revendications », explique la compagnie qui « déplore cet ultimatum ».

Au-delà du cinquième jour de grève de ce samedi, 6 autres jours de grève ont été posés en avril. Au-delà du coût direct de la grève (25 millions par jour), le coût indirect sera lui aussi considérable car le mouvement pèse sur les prises de réservations pour la très lucrative période estivale. Le conflit est bien parti pour être l'un des plus coûteux de l'histoire d'Air France.

Dans ce contexte, le SPL, un nouveau syndicat de pilotes affilié à la CFDT, demande à la direction de "réenvisager le dialogue social en s'adressant directement aux salariés de l'entreprise". *"Le développement pérenne d'Air France est une demande très forte des salariés qui nécessite la mobilisation et l'implication de tous. C'est en ce sens que nous avons écrit à la Direction pour lui demander de réouvrir les négociations sous l'angle plus large du développement de l'activité", explique ce syndicat qui propose comme axes de négociation un "mécanisme de modération salariale indexé à la croissance en interne de la compagnie", et "d'ouvrir un vaste chantier d'amélioration de la productivité dont les fruits seront partagés entre les salariés et l'entreprise".*

REPLAY sur RTL : <http://www.rtl.fr/actu/debats-societe/air-france-un-jour-de-greve-coute-25-millions-d-euros-estime-le-pdg-de-la-compagnie-7792911589>

Par [Fabrice Gliszczynski](#)

LE PARISIEN – 06/04/2018

10 Electricité : pourquoi les consommateurs auraient pu économiser 2,4 milliards d'euros



Malgré l'ouverture à la concurrence, les Français continuent de payer trop cher leur électricité, selon l'UFC-Que Choisir.

Selon une étude de l'UFC-Que choisir, le quasi-monopole d'EDF sur la production d'électricité nuit aux intérêts des consommateurs.

2,4 milliards d'euros ! C'est ce qu'aurait coûté aux 32 millions de foyers abonnés à l'électricité le quasi-monopole d'EDF dans la production d'électricité, selon une étude réalisée par [l'association de défense des consommateurs UFC-Que choisir](#) publiée ce jeudi.

Sur quatre ans, cela représenterait en moyenne un surcoût de 71 euros par foyer abonné au tarif réglementé de vente (TRV), fixés par les pouvoirs publics. Et 109 euros pour ceux abonnés aux tarifs de marché proposés par les fournisseurs alternatifs (Direct Energie, Total, Eni, etc.).

Le quasi-monopole d'EDF sur l'approvisionnement

« L'étude nous montre que la concurrence de ces fournisseurs, mise en place à la suite de l'ouverture du marché de l'énergie en 2007, ne suffit pas à faire baisser les prix », regrette Nicolas Mouchnino, chargé de mission Energie à l'UFC-Que choisir.

EDF règne effectivement pratiquement sans partage sur l'approvisionnement français de l'électricité, avec plus de 86 % de la production, grâce notamment à son monopole sur le parc nucléaire. Les 58 réacteurs réunis dans 19 centrales appartiennent en effet tous à l'opérateur historique.

Une production pas assez rationnelle

Comment cette mainmise fait-elle disjoncter la facture des ménages ? « La logique veut que quand la demande d'électricité augmente, explique encore l'expert, par exemple en hiver quand tout le monde allume son chauffage, les centrales de production d'électricité sont mises en fonctionnement au fur et à mesure, en commençant par celles qui coûtent le moins cher. » Dans l'ordre : l'hydraulique d'abord, puis le renouvelable (éolien et photovoltaïque) et le nucléaire. Vient, enfin si nécessaire, les centrales thermiques : gaz, charbon et fioul.

« L'étude révèle que dans notre pays, le parc nucléaire est largement sous-utilisé entre 2012 et 2017, reprend Nicolas Mouchnino. De l'ordre de 83 %, quand il se maintient à 91 % par exemple en Allemagne. » Cette sous-utilisation serait compensée par l'emploi de moyens plus polluants, mais également plus coûteux, qui font augmenter les prix du marché, et donc les tarifs.

Des échanges avec nos voisins pas toujours cohérents

Autre problème : les échanges d'électricité avec nos voisins ne se feraient pas toujours selon les critères économiques les plus cohérents. « La France devrait, en toute logique, exporter l'électricité qu'elle produit lorsqu'elle est moins chère que ses voisins, et au contraire en importer quand le prix est plus élevé, remarque Nicolas Mouchnino. Or, à partir de 2015, cette logique n'est plus respectée. »

« La faute aux interconnexions (*NDLR : les tuyaux qui permettent de faire circuler l'électricité entre les frontières*), répond EDF. Celles-ci ne sont pas toujours en capacité de faire passer toute l'électricité souhaitée. Résultat, nous sommes parfois obligés de nous rabattre sur des moyens de productions moins économiques. Mais ces opérations s'opèrent sous l'étroite surveillance de la CRE, le gendarme de l'énergie. »

[Dans le cadre des débats actuels sur la politique énergétique](#), l'UFC-Que choisir demande aux pouvoirs publics de ne pas se limiter à la seule question de l'évolution de la part du nucléaire dans la production d'électricité en France. Mais de porter également l'attention sur l'utilisation qui est faite de cette ressource, afin qu'elle profite économiquement au maximum aux ménages.

Erwan Benezet

::: SOCIÉTÉ

LES ECHOS – 06/04/2018

11 Le gouvernement va fermer 450 centres d'information et d'orientation



Le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, veut transférer les 3.700 employés des CIO dans les établissements scolaires. Et 300 fonctionnaires d'Etat pourraient être rattachés aux régions.

Le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, planche sur une réforme de l'orientation qui suscite déjà une levée de boucliers des syndicats. Le premier volet vise à élargir les missions des régions en matière d'orientation. C'est clair [depuis février](#) et l'annonce de [la réforme de l'apprentissage](#) .

La nouveauté, c'est le projet de loi qui en découle : il prévoit de transférer les directions régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) aux régions. Près de 300 fonctionnaires de cet opérateur rattaché au ministère de l'Education sont concernés. Ils auraient deux ans pour exercer leur « *droit d'option* » et éventuellement rejoindre la fonction publique territoriale.

Les directions régionales de l'Onisep travaillant déjà beaucoup avec les régions, il est « *logique* » qu'elles disposent d'un service sur l'information relative aux métiers et aux formations, estime-t-on au ministère. « *Quel type d'information va être donné ?* » s'inquiète Frédérique Rolet, du SNES-FSU. *Imaginez un passionné d'éoliennes qui voudrait que les élèves se lancent dans ces métiers... »* « *Les régions ne vont pas décider que tel jeune doit aller à tel endroit, rassure-t-on au ministère. La décision de l'orientation restera de la compétence de l'Education nationale, après avis du conseil de classe.* »

54 heures pour l'orientation

Cette réforme est à rattacher à [celle du lycée](#) . Dans les projets d'arrêtés qui seront présentés la semaine prochaine et que « Les Echos » se sont procurés, 54 heures annuelles sont dédiées à l'orientation. Elles permettront « *l'intervention des professeurs de la classe, des professeurs documentalistes, des psychologues de l'Education nationale et des personnes et organismes invités par l'établissement ou mandatés par le conseil régional* ». Un chef d'entreprise pourra ainsi être mandaté pour intervenir dans un lycée.

Deuxième volet de la réforme : la fermeture du réseau des centres d'information et d'orientation (CIO). Les 3.771 psychologues de l'Education nationale qui travaillent dans ces centres - et partagent leur temps entre accueil des adultes et permanences dans les établissements scolaires - vont être affectés dans les lycées. Le ministère veut « *renforcer le processus d'orientation* » en les mettant au plus près des élèves. En novembre, la nomination d'un deuxième professeur principal chargé de l'orientation avait déjà indiqué que Jean-Michel Blanquer n'entendait pas renforcer les CIO.

« Pas acceptable »

« *C'est le pire scénario* », réagit le Sgen-CFDT qui dénonce « *une grave remise en cause du service public de l'orientation* ». Ce n'est « *pas acceptable* », renchérit FO. A l'Unsa-Education, Christine Saventré redoute « *la multiplication des officines privées proposant information et conseil* ». Au SNES-FSU, on craint que les psychologues « *ne soient cantonnés aux seuls élèves à besoins particuliers* ». Tandis qu'au SE-Unsa, Nathalie Eudes alerte sur le risque d'« *injonction hiérarchique* » des chefs d'établissement. « *C'est inentendable*, dit-elle. *Un psychologue doit faire en sorte que le jeune définisse son projet professionnel au regard de ses aptitudes et centres d'intérêt, pas en fonction des*

besoins d'emploi d'une région. » Au Sgen-CFDT, Vincent Bernaud évoque aussi les parents, « venus nombreux dans les CIO se renseigner sur [Parcoursup](#) durant les vacances de février ».

Au ministère, l'approche est tout autre : 71 % des actions des CIO se font déjà dans les établissements scolaires, indique-t-on, et les CIO sont « globalement peu fréquentés ».

Marie-Christine Corbier

::: SOCIAL

LES ECHOS – 06/04/2018

12 Formation professionnelle : le retour en force de l'Etat se confirme



Muriel Pénicaud présente ce vendredi le texte sur la « liberté de choisir son avenir professionnel ». Les partenaires sociaux vont perdre de l'influence.

La version définitive du projet de loi sur la réforme de [la formation professionnelle](#), de [l'apprentissage](#) et de [l'assurance-chômage](#) sera présentée ce vendredi par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Le texte est riche d'enseignements. Revue de détails.

Les décrets rois

Dans la version définitive du projet de loi à laquelle « Les Echos » ont eu accès, on compte 107 décrets pour 67 articles, en tenant compte des dispositions relatives à l'emploi autres que celles liées à l'apprentissage, à la formation professionnelle et à l'assurance-chômage. Soit 1,6 par article en moyenne. Record battu ? Les juristes s'amuseront peut-être à vérifier. Ce qui est certain, c'est que la version définitive du texte a été fortement dégraissée par rapport à la première copie sur injonction du secrétariat général du gouvernement.

Entre autre décret très attendu par les Français, il y a bien sûr celui arrêtant [le taux de conversion en euros des heures antérieurement acquise sur son compte personnel de formation](#) (le gouvernement a retenu un taux de 14,28 euros pour convertir les 35 heures de crédit annuel décidées par les partenaires sociaux à compter de 2019). Plus globalement, la place très importante laissée à la voie réglementaire pour cette réforme pose la question de celle qui sera laissée aux amendements durant les débats parlementaires.

France compétences sous la tutelle du ministère du Travail

L'exposé des motifs promet une instance quadripartite, c'est-à-dire associant les régions, les syndicats et le patronat à l'Etat. Le projet de loi dessine plutôt [la future agence « France compétences »](#) comme une nouvelle... administration. « On s'achemine vers un fonctionnement à la Pôle emploi, organe de l'Etat où les partenaires sociaux donnent leur avis », décrypte un bon connaisseur du domaine.

Véritable gardien du temple de la formation professionnelle et de l'apprentissage, l'agence prendra la forme d'un établissement public de l'Etat à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du

ministère du Travail. Avalant un certain nombre de structures paritaires (Cnefop, Copanef, FPSPP, CNCP, connues des seuls spécialistes), ses missions consisteront à répartir les fonds dits de péréquation pour l'apprentissage et les PME, à s'assurer de la qualité des organismes de formation, à veiller à ce que les coûts des formations soient transparents partout sur le territoire ou encore à tenir la liste des diplômés et titres.

Les régions devront lui rendre compte tous les ans de l'utilisation de leurs 250 millions de dotation pour l'apprentissage. La Caisse des dépôts aussi sera tenue, tous les trimestres, de faire un bilan de celle des fonds du CPF.

Les Opca sont toujours debout

On les disait promis à une mort certaine pendant la campagne présidentielle : leurs missions évoluent et leur nombre va (encore) diminuer mais les organismes collecteurs paritaires agréés (Opca)- futurs opérateurs de compétences - sont appelés à jouer un rôle central dans la réforme, même s'ils vont perdre leur mission historique de collecte des fonds mutualisés de formation professionnelle. C'est vrai pour l'apprentissage puisqu'ils en seront la cheville ouvrière au service des branches professionnelles, mais aussi pour la prospective métier sans oublier l'appui aux PME, le financement du conseil en évolution professionnelle ou des périodes opérationnelles à l'emploi (POE).

Le tout sous le regard étroit de la puissance publique qui donnera son agrément en fonction, notamment, « *d'engagements relatifs à la transparence de la gouvernance, à la publicité des comptes* » mais aussi de leurs « *performances de gestion* ». De quoi mettre un terme à une critique récurrente d'opacité.

Alain Ruello

LES ECHOS – 06/04/2018

13 Formation : ce que les entreprises vont payer



Le projet de loi présenté ce vendredi par Muriel Pénicaud supprime la plupart des exonérations de taxe d'apprentissage.

La version définitive du projet de loi sur la formation à laquelle « Les Echos » ont eu accès confirme que le gouvernement se donne la possibilité de [modifier par décret les règles de cumul emploi-chômage](#). Elle comble surtout le vide de l'article 17 attendu de tous puisqu'il porte sur la facture des entreprises. La réforme pose en effet le principe d' [une seule contribution](#) coiffant les obligations au titre de la formation professionnelle et de la taxe d'apprentissage.

Dans leur accord, syndicats et patronat avaient maintenu le niveau de cotisation actuel en cumulé : 1,23 % de la masse salariale pour les entreprises de moins de 11 salariés, 1,68 % au-delà. Le tout ventilé, au prix de savants marchandages, entre la formation des PME, le compte personnel de formation (CPF), le conseil en évolution personnel, l'alternance ou les chômeurs.

Suppression d'exonérations

Au lieu de deux paliers, le projet de loi en prévoit trois (avec des exceptions maintenues pour le Bas et le Haut Rhin et la Moselle notamment) : 0,99 % jusqu'à 11 salariés, 1,48 % de 11 à 249, et 1,60 % au-delà de 250. Si les taux ont été revus à la baisse c'est parce que le gouvernement va supprimer certaines exonérations de taxe d'apprentissage (dont bénéficient les grosses associations rurales par exemple), à hauteur de 600 millions d'euros en année pleine selon les estimations. A noter que les entreprises de 11 employés ou plus payeront en plus une taxe de 0,08 % pour le financement des écoles (ce qu'on appelle le barème).

Période de transition

Sauf que pour en arriver à ce régime de croisière, le projet de loi a instauré une période de transition avec des taux différents pour chacun des trois paliers d'effectifs d'ici à 2023 entre, d'une part, les entreprises assujetties à la taxe d'apprentissage (qui vont voir leur niveau de cotisation baisser) et les autres qui, suppression des exonérations oblige, vont payer plus. Ce faisant, le niveau des prélèvements obligatoires ne bouge pas, explique-t-on de source proche du ministère du Travail.

L'autre grand changement porte sur le circuit que tout cet argent va emprunter. Aujourd'hui ce sont les Organismes paritaires collecteurs agréés (futurs Opérateurs de compétences) qui collectent et reversent. A compter de 2021, ce sont les Urssaf qui collecteront une fois que le gouvernement aura pris une ordonnance en ce sens.

Le fruit de la collecte ira ensuite à la future agence France compétences qui va servir de gare de triage. Elle gardera la partie dévolue au CEP, mais reventilera le reste entre la Caisse des dépôts pour le CPF, l'Etat pour la formation des chômeurs, et les Opérateurs de compétences pour les PME.

La part de la collecte prévue pour l'alternance suivra un circuit différent : l'essentiel ira directement aux Opérateurs de compétences, le solde, dit de péréquation, sera versé à France compétences. Reste à connaître la clef de ventilation vers tous ces dispositifs, mais sur ce point l'article 17 renvoie à un décret.

Alain Ruello

LE FIGARO – 06/04/2018

14 Muriel Pénicaud veut doper l'emploi numérique



Pour lutter contre les postes vacants, la ministre a annoncé 10.000 formations aux métiers du digital dans le cadre du plan d'investissement compétences.

Avancer lentement, mais sûrement. Doté de près de 15 milliards d'euros, le plan d'investissement dans les compétences (PIC), qui vise à [former 1 million de jeunes et 1 million de demandeurs d'emploi](#) peu qualifiés avant la fin du quinquennat, prend progressivement forme. En déplacement à Roubaix ce jeudi, [Muriel Pénicaud](#) a lancé le volet numérique en annonçant le financement de [10.000 formations aux métiers du numérique](#), dont le secteur, en croissance de 4 % par an, connaît d'importants besoins de recrutement. Or 80.000 emplois, faute de profils adéquats, ne seraient pas pourvus. «On a décidé de commencer par le secteur numérique parce qu'il recrute énormément, a déclaré la ministre du Travail,

lors de son déplacement. [Le numérique, c'est partout](#), c'est dans l'environnement, c'est dans la communication, c'est dans l'industrie lourde.» Déployées par Pôle emploi et le réseau de la Grande École du numérique, en partenariat avec des entreprises volontaires, ces formations doivent faciliter l'insertion professionnelle des jeunes décrocheurs et chômeurs en privilégiant ceux qui ne possèdent pas le baccalauréat.

«C'est une première impulsion et c'est du concret dans un plan d'investissement», explique au Figaro Estelle Sauvat, la haut-commissaire en charge de la conception et du déploiement du PIC, qui était également présente à Roubaix.

Cette annonce de 10.000 formations dans le numérique a beau être concrète, elle paraît quelque peu anecdotique face à l'ampleur du phénomène. Les difficultés de recrutement touchent en effet de plus en plus d'entreprises dans de nombreux secteurs, alors même que le chômage reste élevé. Un phénomène qui risque d'ailleurs de «brider la croissance», avait d'ailleurs averti Muriel Pénicaud lors de la troisième édition mi-mars des rendez-vous de Grenelle consacrés à la situation du marché du travail. Selon le ministère, pas moins de 50 % des emplois devraient être transformés au cours des prochaines années. Pis, selon des experts américains, 85 % des postes de 2030 n'existent pas aujourd'hui...

Certes, le gouvernement mène actuellement une [réforme de la formation professionnelle](#) en vue de simplifier le système peu efficace, mais les effets ne seront pas visibles rapidement. Aussi, l'exécutif mise-t-il aussi sur ce PIC massif, d'un montant total de 14,6 milliards d'euros, dont 13,8 pilotés par le ministère du Travail. Et il n'entend pas faire la même erreur que l'ancien gouvernement, qui s'était fixé un objectif purement quantitatif avec son plan 500.000 chômeurs en formation et dont les résultats, au final, ont été décevants.

«On ne forme pas juste pour former. On veut que les formations soient utiles», insiste ainsi Estelle Sauvat. Engagé sur plusieurs années (2018-2022), le PIC se focalise davantage sur la qualité, les objectifs et les parcours de formation «en prenant en compte les besoins des entreprises», précise la haut-commissaire.

Il reste maintenant à mettre en œuvre les grands axes de ce plan ambitieux qui va bien au-delà du seul volet numérique. Or le gouvernement doit encore arbitrer sur certains sujets importants...

Quoi qu'il en soit, les orientations sont d'ores et déjà connues. En particulier, [l'exécutif a décidé d'associer étroitement les régions](#) en raison de leurs compétences dans la formation des chômeurs. Mais pas question de leur donner un chèque en blanc. «Nous sommes dans une logique de contractualisation», confirme Estelle Sauvat. Concrètement, le gouvernement finalise - non sans difficulté - les discussions avec chaque région sur les financements octroyés à la formation pour 2018 au titre du PIC. Dirigée par Laurent Wauquiez, le président des Républicains, la région Auvergne-Rhône-Alpes n'a pas signé ce contrat, mais entend bien participer à la phase suivante.

L'exécutif doit en effet entrer dans le dur en engageant des discussions pour sceller, cette fois, des pactes régionaux d'investissement pluriannuels (2019-2022). Ces pactes devront respecter les lignes stratégiques définies par l'État - tout en tenant compte des spécificités de chacun des territoires - et être mis en œuvre en étroite coopération avec les acteurs du terrain, comme Pôle emploi et les entreprises. Et l'exécutif entend bien évaluer leur mise en œuvre tout au long du processus. «Nous ne voulons pas être des prestataires de services, mais de véritables acteurs, avec des marges de manœuvre et un pilotage souple», insiste déjà David Margueritte, vice-président de la région Normandie. Il reste à voir...

Le manque de main-d'œuvre accélère en Europe avec la croissance et la numérisation de l'économie // <http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/04/05/20002-20180405ARTFIG00316-le-manque-de-main-d-oeuvre-accelere-en-europe-avec-la-croissance-et-la-numerisation-de-l-economie.php>

[Manon Malhère](#)

LE MONDE - 06/04/2018**15 La loi Pacte portée par Bruno Le Maire peine à s'imposer à l'agenda politique**

La présentation de ce projet de loi destinée aux entreprises vient d'être repoussée une seconde fois et devrait avoir lieu mi-mai.

Ce devait être le texte de « *transformation de l'économie* » du quinquennat, visant à « *donner une nouvelle armature* » aux entreprises tricolores, selon les mots du ministre de l'économie, Bruno Le Maire. Pour le moment, ce n'est même pas encore un projet de loi. Initialement prévu pour un passage en conseil des ministres le 18 avril, puis le 2 mai, le « plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises » (Pacte) devrait finalement être présenté « *durant la seconde quinzaine de mai : le 16, voire le 23* », indique le cabinet du ministre.

Un décalage qui tranche avec les moyens mis en œuvre pour élaborer la loi. A l'automne 2017, une vaste consultation avait rassemblé chefs d'entreprise, partenaires sociaux et parlementaires. Mais aussi avec le volontarisme de Bercy : depuis des semaines, Bruno Le Maire met soigneusement en scène les volets majeurs de Pacte, distillant là ses décisions sur la définition de l'objet social de l'entreprise après le rapport de Jean-Dominique Senard et Nicole Notat, ici sa doctrine en matière de privatisations, ailleurs ses pistes de réforme de l'épargne.

« Pas un acte majeur »

Alors, où le bât blesse-t-il ? Les difficultés sont d'abord techniques. L'embouteillage législatif créé par la multiplicité des réformes de l'exécutif oblige à en décaler certaines. De plus, le caractère hétéroclite du texte, censé aider les PME-ETI (entreprises de taille intermédiaire) françaises à grandir, tout en associant les salariés à leurs résultats, multiplie les points de frictions avec les différents lobbys professionnels. « *Il y a encore des gens à consulter, sur l'épargne-retraite, le 1 % logement [financé par une cotisation sur la masse salariale dont pourraient être exemptées certaines PME] ou l'allègement des seuils sociaux et fiscaux* », explique l'entourage du ministre. « *Il faut trouver le curseur pour la baisse du forfait social [la contribution à la charge des employeurs] sur l'intéressement et la participation* », note-t-on au Medef.

Mais le retard pris par le projet de loi apparaît également de nature politique. Contrairement à la réforme constitutionnelle ou à celle de l'assurance-chômage, Pacte ne fait pas partie des promesses de campagne d'Emmanuel Macron. Tout juste le candidat d'En marche ! avait-il prôné un renforcement de la présence des administrateurs salariés dans les conseils d'administration, mesure largement revue à la baisse dans le projet actuel. « *Le texte contient beaucoup de choses, il va dans le bon sens. Mais, politiquement, ce ne sera pas un acte majeur* », juge-t-on à l'Association française des entreprises privées (AFEP), qui représente les grandes entreprises tricolores.

« Si la grève à la SNCF dégénère, on ne mettra pas la privatisation d'ADP et de la FDJ dans le texte, on ne va pas mettre de l'huile sur le feu », glisse-t-on dans les couloirs de Bercy

« Il est tout à fait normal que les réformes annoncées par le président, comme celles de la SNCF ou de la Constitution, soient prioritaires. Nous n'avons aucun problème avec ça », assure-t-on au cabinet de Bruno Le Maire. Reste que peu de textes semblent avoir autant de mal à se frayer un chemin dans l'agenda gouvernemental. « On a le sentiment que la globalité du projet n'est pas fixée. Il y a une certaine forme de fragilité, même si la volonté du ministre est là », estime Thibault Lanxade, vice-président du Medef, chargé des TPE-PME.

En témoigne le programme de privatisations, dont Pacte est censé donner le coup d'envoi. Encore largement évoqué par Bruno Le Maire mercredi 4 avril à l'Assemblée, il pourrait faire les frais du climat social. « Si la grève à la SNCF dégénère, on ne mettra pas la privatisation d'ADP et de la FDJ dans le texte, on ne va pas mettre de l'huile sur le feu », glisse-t-on dans les couloirs de Bercy. « Ces retards sont aussi liés à la volonté de ne pas provoquer de cocktails inflammables », abonde un proche des négociations.

« La décision sera prise par le président de la République », répond le cabinet de M. Le Maire. Au risque que l'Elysée ne reprenne un peu trop la main sur la loi portée par son ministre de l'économie, et ne la dénature encore un peu plus. Le 29 mars, Emmanuel Macron a ainsi annoncé que le cadre législatif autorisant les expérimentations sur route des voitures autonomes serait inclus dans la future loi.

L'ultime incertitude, et non des moindres, porte sur le moment où Pacte sera discuté à l'Assemblée. Le calendrier parlementaire ultra-serré permettra-t-il une première lecture en juillet, avant la trêve estivale ? Ou faudra-t-il attendre septembre, juste avant le marathon budgétaire ? Une option « pas si grave », selon le député (MoDem) Jean-Noël Barrot, qui a planché sur la loi, car « beaucoup d'éléments de Pacte ont vocation à être discutés en loi de finances ».

Ainsi, l'assouplissement du pacte Dutreil, qui réduit de 75 % les droits de succession en cas de transmission d'une entreprise familiale si elle est dirigée par un membre de la famille, devrait figurer dans le budget 2019. « L'objectif est que la loi soit votée et promulguée avant la fin de l'année », assure Matignon. « A ce stade, nous ne sommes pas catastrophés, nous préférons avoir un bon projet de loi. Mais il ne faudrait pas que le calendrier dérape trop, ou cela va finir par ressembler à un enterrement de première classe », prévient-on au Medef.

Par [Audrey Tonnelier](#)

L'OPINION – 06/04/2018

16 Réforme des institutions : Gérard Larcher contraint au «en même temps»



Gérard Larcher endosse le double costume de président du Sénat et du comité stratégique des Républicains.

A la fois président du Sénat et du comité stratégique des Républicains, Gérard Larcher est tiraillé entre son rôle de négociateur face à Emmanuel Macron et celui d'opposant au pouvoir.

Le Premier ministre, Edouard Philippe, a dévoilé mercredi la réforme des institutions. Le texte, qui sera présenté en Conseil des ministres le 9 mai prochain, reprend plusieurs demandes du président du

Sénat. Pas toujours sur la même ligne que celle des Républicains, Gérard Larcher sera-t-il suivi par la chambre qu'il préside ?

Dans cette affaire, rien n'a été laissé au hasard. Mercredi soir, les Républicains publiaient un communiqué suite aux annonces d'Edouard Philippe sur la réforme des institutions. En haut de la liste des sept signataires, le nom du président du Sénat, Gérard Larcher. Le texte, assez virulent à l'endroit du gouvernement, tant sur le timing choisi que sur le fond, est désormais brandi comme [la meilleure preuve possible de l'unité qui régnerait à droite sur le sujet](#). « On a rédigé le communiqué tous ensemble, il n'y a aucune ambiguïté possible », assure ainsi le président du groupe LR à l'Assemblée nationale, Christian Jacob.

Mais le rôle de Gérard Larcher demanderait presque une certaine schizophrénie. Comment brocarder une réforme pour laquelle il négocie lui-même depuis plusieurs semaines avec Emmanuel Macron ? « On fait du 'en même temps'. Gérard Larcher est en même temps membre des Républicains et président du Sénat. Tout ça n'est pas antagoniste mais son rôle est compliqué, c'est sûr », admet-on dans son entourage. Le sénateur des Yvelines, qui préside la Chambre Haute est en effet également coprésident du comité stratégique des Républicains. « Chacun est dans son couloir, le parti a forcément des positions plus dures que Gérard Larcher », ajoute-t-on.

[En accédant à plusieurs demandes du président du Sénat, Emmanuel Macron l'embarque pourtant avec lui](#). « Le gouvernement a fait un effort. Ça engage Gérard Larcher, il ne se déjugera pas », assume-t-on dans l'entourage du président du Sénat. Dans la copie présentée par Edouard Philippe, on reconnaît en effet la patte de Gérard Larcher. [Il avait fait de la limitation au cumul des mandats dans le temps sa ligne rouge](#), l'exécutif l'a vidé de sa substance en limitant cette mesure à trois mandats complets, identiques et consécutifs et ne s'appliquant qu'aux parlementaires et élus des communes de plus de 9 000 habitants. « 95 % des élus ne seront plus concernés. Dans la rédaction retenue par le gouvernement, le non-cumul dans le temps n'est plus un sujet », se réjouit-on à la présidence du Sénat.

« **Chacun voit midi à sa porte** ». Gérard Larcher était aussi contre [l'introduction d'une dose de proportionnelle, le taux retenu n'est finalement que de 15 %](#). Mais à l'Assemblée nationale, les députés Les Républicains ne veulent pas entendre parler de la proportionnelle, quand bien même sa dose serait faible. Reste la baisse de 30 % du nombre de parlementaires, à laquelle il est opposé. Gérard Larcher demandait à ce qu'il y ait à minima toujours un député et un sénateur par département. Sa demande a été entendue. « Il doit continuer à négocier. Tout son jeu va être de gratter des parlementaires supplémentaires en incitant Macron à faire passer la baisse du nombre de parlementaires de 30 à 25 % », analyse un pilier du Sénat.

Ainsi Emmanuel Macron fait le pari que les sénateurs suivront leur président, comblé par l'exécutif. Qu'en sera-t-il vraiment ? A la tête du groupe LR, le sénateur de Vendée Bruno Retailleau campe sur une ligne intransigeante face au pouvoir. « Gérard Larcher part du principe qu'il vaut mieux négocier que de se battre, il préfère un compromis qu'un bras de fer. Mais il doit compter avec des LR de plus en plus combatifs dans l'opposition. Il est obligé de négocier sans s'éloigner de sa base parlementaire », résume le président du groupe centriste au Sénat, Hervé Marseille. Son groupe, qui compte un gros bataillon avec 52 élus, n'est pas toujours sur la même ligne que le président du Sénat. Tous n'applaudiront pas forcément des deux mains une réforme qui réduirait leur nombre de 343 à 244. « Les sénateurs respectent et aiment bien Gérard Larcher. Après, chacun voit midi à sa porte, c'est leur réélection qui est en jeu », souligne le sénateur des Hauts-de-Seine.

C'est au moment du débat parlementaire, avant l'été, que les divergences à droite pourraient se dessiner plus clairement. Au sein du groupe LR à l'Assemblée, le poids de Laurent Wauquiez est important. « Si Gérard Larcher doit dire qu'il est en désaccord avec les Républicains, il n'hésitera pas à le faire », assume d'ailleurs son entourage. Premier exemple en date : le communiqué des Républicains rédigé mercredi demande à ce que la révision constitutionnelle prévoit de « renforcer les moyens juridiques de lutte contre le terrorisme ». Et précise : « Les Républicains formuleront des propositions en ce sens afin de doter notre pays de vrais outils pour mieux protéger les Français ». « Pour dire quoi ? Pour mettre quoi dedans ? La Constitution ne doit pas être un fourre-tout », glisse un proche de Gérard Larcher, pourtant premier signataire de ce même texte.

L'OPINION – 06/04/2018

17 Le Premier ministre Saad Hariri à Paris pour une conférence sur le Liban



Saad Hariri et Emmanuel Macron

La Conférence économique pour le développement par les réformes et avec les entreprises (CEDRE) s'ouvre ce vendredi matin dans la capitale française.

De Jacques Chirac à Emmanuel Macron, [la France continue à jouer la carte Hariri au Liban](#). L'ancien président aidait déjà le pays lorsqu'il était gouverné par Rafic Hariri dans les 1990 et 2000. [Emmanuel Macron a sorti son fils, Saad, des griffes de Mohamed Ben Salmane](#), qui l'avait contraint à démissionner en novembre dernier, pour le réinstaller au pouvoir.

Vendredi, la France mobilise la communauté internationale au chevet du Liban à l'approche des élections législatives qui se tiennent le 6 mai. Elle organise pour le gouvernement une Conférence économique pour le développement par les réformes et avec les entreprises, dont les initiales sont une allusion au surnom du pays, le Cèdre. Sont présents les représentants de 41 pays et de dix organisations internationales dont le FMI et la Banque mondiale. Plusieurs pays arabes et européens sont présents mais pas l'Iran, puissance influente dans le pays à travers le Hezbollah, qui n'a pas été invité.

Le Liban espère lever « entre 6 et 7 milliards de dollars sous forme de lignes de crédit et de dons », confie Nadim Mounla, conseiller du Premier ministre. Saad Hariri fait le déplacement avec cinq ministres (Affaires étrangères, Finances, Economie, Travaux publics, Energie et Eau) et des conseillers du président libanais. Les autorités viennent avec un plan de développement du pays et 250 projets, particulièrement dans les secteurs des infrastructures énergétiques et hydriques. Besoin de financement : 22 milliards de dollars sur 12 ans dont 10,8 milliards dans sa première phase de quatre ans. En contrepartie de l'aide à accorder, la communauté internationale demande au gouvernement de réaliser d'importantes réformes.

Soutien politique. Avant la conférence, les autorités ont adopté leur budget 2018 qui prévoit un déficit de 4,8 milliards de dollars contre 2,3 milliards en 2011, au début de la crise syrienne. Mais elles se sont engagées à réduire le déficit budgétaire de 1,5 % par an, ont adopté un nouveau code de l'eau qui était bloqué depuis des années, amélioré les procédures de passation des marchés publics, renforcé le secteur judiciaire...

Ce coup de main français n'est pas anodin. Il vise à conforter politiquement le chef du gouvernement, Saad Hariri, même si Paris assure que toutes les composantes politiques, dans ce pays aux délicats équilibres confessionnels, ont été impliquées dans la préparation de la Conférence. Ce soutien à l'exécutif vise aussi à réduire l'influence du Hezbollah dans le pays.

« L'idée politique est qu'il vaut mieux que ce soit l'Etat libanais qui fournisse des services aux populations que d'autres (NDLR : l'organisation politico-militaire chiite)», explique un décideur français. Un autre responsable rappelle que les Occidentaux soutiennent les institutions de sécurité de l'Etat libanais. Là encore, il s'agit de faire un contrepoids à la milice du Hezbollah, principale force militaire du pays qui est aussi engagée en Syrie aux côtés du régime de Damas.

La politique française repose sur la notion de « distanciation » ou « dissociation » du Liban des crises régionales afin de ne pas le fragiliser et préserver sa sécurité comme son intégrité. Principal pays visé : l'Iran.

Nouveau contrat social. A Paris, Saad Hariri introduira la conférence avec [le ministre des Affaires étrangères français, Jean-Yves Le Drian](#), puis s'entretiendra avec Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie, qui fera une allocution dans l'après-midi. Il clôturera cette rencontre avec le président français, Emmanuel Macron.

Les autorités libanaises ont besoin d'un important soutien financier. La dette libanaise, majoritairement détenue par les banques nationales, est estimée à plus de 80 milliards de dollars soit 150 % du PIB, le troisième ratio le plus élevé à l'échelle mondiale, après le Japon et la Grèce. Elle pourrait atteindre 180 % dans cinq ans, selon le FMI.

« Le service de la dette est lourd pour le pays, confie un diplomate français. Plus d'un tiers est dû à l'accumulation de dettes dans le secteur énergétique ». Le Fonds monétaire international (FMI) a mis récemment en garde les autorités libanaises face au poids croissant de la dette publique. Les bailleurs de fonds demandent la réforme de ce secteur et notamment de la compagnie publique, Electricité du Liban.

« A Paris, c'est un nouveau contrat social qui va être passé par le Liban avec la communauté internationale », se réjouit le diplomate. A la suite de cette conférence, un comité de suivi international sera mis en place afin d'aider le gouvernement issu des urnes après le 6 mai à mettre en place la nouvelle vision économique et sociale du pays.

[Pascal Airault](#)

LE POINT – 06/04/2018

18 Taxes commerciales contre la Chine : la surenchère de Donald Trump



Le président Donald Trump et son homologue chinois Xi Jinping en novembre 2017.

[Le président des États-Unis a menacé d'imposer 100 milliards de dollars de nouvelles taxes douanières sur les importations chinoises.](#)

La perspective d'une guerre commerciale entre Chinois et Américains se rapproche. [Donald Trump](#) a menacé d'imposer 100 milliards de dollars de nouvelles taxes douanières sur les importations chinoises en riposte aux mesures de rétorsion annoncées par Pékin et au risque de déclencher un conflit à l'issue incertaine.

« J'ai demandé au ministère du Commerce d'examiner si 100 milliards de dollars supplémentaires de tarifs douaniers seraient adaptés en application de l'article 301 [sur la propriété intellectuelle] et, dans ce cas, d'identifier les produits sur lesquels ils pourraient être imposés », a indiqué le président américain dans un communiqué. Même s'il a clairement décidé de faire monter la pression d'un cran en répondant du tac au tac à Pékin, il ne s'agit pour l'instant que de menaces.

Le représentant américain au commerce (USTR) Robert Lighthizer a pris soin de noter dans un communiqué que, de même que les mesures de rétorsion commerciale annoncées le 3 avril par les [États-Unis](#) qui ont provoqué l'ire et la menace de riposte de Pékin cette semaine, elles n'entreraient en vigueur qu'à l'issue d'un processus de consultation publique. Pour autant, la perspective d'un conflit commercial en bonne et due forme inquiète les investisseurs et les cours de Bourse en ont pâti ces dernières semaines.

Preuves irréfutables

« Le président Trump propose une réponse appropriée à la récente menace de la [Chine](#) d'imposer de nouveaux tarifs douaniers. Après une enquête détaillée, l'USTR a trouvé des preuves irréfutables que les actions déraisonnables de la Chine menaçaient l'économie américaine », a-t-il poursuivi. L'USTR dénonce une nouvelle fois des pratiques chinoises qui relèvent, selon les Américains, du pillage de la propriété intellectuelle des entreprises américaines qui veulent faire affaire ou le font déjà en Chine.

« Les économies dans le monde entier – y compris l'économie chinoise – profiteraient de l'application en Chine de politiques qui récompenseraient réellement le dur labeur et l'innovation plutôt qu'elle ne poursuive ses politiques qui distordent le secteur vital de la haute technologie », a ajouté l'USTR dans son communiqué. « Malheureusement, la Chine a choisi de répondre par des menaces d'imposer des taxes injustifiées sur des milliards de dollars d'exportations américaines, y compris nos produits agricoles. Ces mesures feraient sans aucun doute encore plus de mal aux travailleurs, agriculteurs et entreprises américains », a poursuivi l'USTR.

Coup pour coup

En réponse à la publication mardi par l'administration Trump d'une liste provisoire de produits importés de Chine susceptibles d'être soumis à de nouveaux droits de douane, Pékin a répliqué avec une liste visant des produits américains plus stratégiques, dont le soja, l'automobile et l'aéronautique pour un montant équivalant aux premières mesures annoncées mardi par Washington : 50 milliards de dollars. Pékin a pris soin d'établir sa liste de futurs produits à taxer pour frapper le plus durement possible des régions qui ont voté en faveur de Donald Trump, selon les experts. Une manière d'exercer un maximum de pression sur le milliardaire, qui assure qu'il briguera un second mandat.

La Chine a aussi déposé une plainte auprès de l'[Organisation mondiale du commerce](#) (OMC) concernant « les mesures tarifaires visant des produits chinois » que les États-Unis entendent mettre en place. Donald Trump s'est lancé dans une lutte sans merci contre le déficit commercial des États-Unis qu'il voit comme le signe de la faiblesse de ses prédécesseurs qui ont laissé le reste du monde tirer profit des États-Unis.

La Chine est particulièrement dans le collimateur. [Le déficit commercial américain \(375,2 milliards de dollars en 2017\)](#) a poussé Donald Trump à demander aux responsables chinois de « réduire, immédiatement, ce déficit de 100 milliards de dollars ». Les derniers chiffres américains publiés jeudi montrent que, depuis le début de l'année, le déficit sur le négoce de biens a encore augmenté de plus de 20 %. « Nous ne sommes pas dans une guerre commerciale avec la Chine, cette guerre a été perdue il y a de nombreuses années par des personnes stupides ou incompetentes, des personnes représentant les États-Unis », a estimé Donald Trump.

[Côté chinois, la rhétorique n'est pas moins guerrière.](#) « Toute tentative de mettre la Chine à genoux par la menace et l'intimidation est vouée à l'échec », a averti lors d'un point de presse un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, Geng Shuang. Le ministre des Affaires étrangères chinois, en

visite à Moscou jeudi, en a appelé à la mobilisation internationale contre Washington, alors que Donald Trump a ouvert plusieurs fronts dans sa quête « d'un meilleur deal ».

La Chine prête à « aller jusqu'au bout, quel qu'en soit le prix »

« La communauté internationale doit s'opposer dans son ensemble à de telles actions unilatérales et violations des règles, défendre dans son ensemble la croissance de l'économie mondiale et aider ceux qui pensent que tout leur est permis à retrouver le bon sens », a déclaré Wang Yi lors d'une conférence de presse.

La Chine s'est déclarée prête à « aller jusqu'au bout, quel qu'en soit le prix », dans une guerre commerciale avec les États-Unis, après des menaces de nouveaux droits de douane du président américain Donald Trump. « Si les États-Unis ignorent l'opposition de la Chine et de la communauté internationale, et persistent dans leurs mesures unilatérales et protectionnistes, la Chine est prête à aller jusqu'au bout, quel qu'en soit le prix », a indiqué le ministère chinois du Commerce dans un communiqué publié sur son site internet.

LES ECHOS – 06/04/2018

19 Tremblement de terre politique au Brésil



Un peu plus de 15 ans après sa victoire à la présidentielle, Lula va se retrouver derrière les barreaux. Les marchés réagissent positivement à son incarcération imminente.

« Lula en prison ». Le slogan des militants anti-corruption va bientôt devenir réalité. Dès que les dernières procédures administratives auront été accomplies, l'ancien chef de l'Etat, condamné à 12 ans et un mois de prison en janvier, devra être incarcéré. Cela ne serait plus qu'une question de jours, à la suite de la décision de la Cour suprême, qui, dans la nuit de mercredi à jeudi, a refusé de lui accorder un habeas corpus.

[Le verdict est tombé en pleine nuit](#) et n'a pas provoqué de débordements. Lula lui-même a quitté discrètement le syndicat des métallurgistes, où il était venu à la rencontre de ses partisans, sans un mot et avant même l'annonce du verdict. Plus tard, son parti des travailleurs a affirmé que « *la Constitution avait été déchirée par ceux qui devaient la défendre* » et condamné cette « *violence supplémentaire contre le plus grand leader du pays* ». Des militants proposent même de former « un cordon humanitaire » pour empêcher son incarcération.

Victoire contre la corruption

D'un côté, l'issue du procès de Lula, accusé d'avoir touché des avantages en nature dans le cadre du scandale Petrobras, est « *une victoire pour les défenseurs de la chasse aux corrompus* », explique le politologue Claudio Couto. « *Le message est que personne n'est à l'abri* », alors qu'une grande partie de l'opinion publique, écoeurée par les scandales de corruption à répétition, désire justement mettre fin à l'impunité. Curieusement, cette clameur de la rue a été relayée par une déclaration peu usuelle du chef d'Etat-major de l'armée, le général Eduardo Villas-Boas. Il a assuré sur Twitter qu'il partageait le sentiment de « rejet de l'impunité ».

« Cette décision en faveur d'une incarcération est positive, car au-delà du cas spécifique de Lula, cela réduit l'insécurité juridique », explique Yves Jadoul, de la société de fusions et acquisitions Viability à São Paulo.

Triste fin

Dans le même temps, il y a une lecture plus « pessimiste » des événements, selon Claudio Couto. « On jette aux orties un dirigeant politique de la plus grande importance, qui a joué un rôle crucial dans l'histoire du pays et dans la transformation de la gauche au cours des 30 dernières années. C'est une triste fin pour quelqu'un qui a joué un rôle politique majeur », explique ce professeur de sciences politiques à la Fondation Getulio Vargas. Lula a en effet [mis en place des politiques sociales](#) qui ont permis une forte réduction de la pauvreté au cours des années 2000.

Lula a toujours nié être le propriétaire de l'appartement en bord de mer qui lui aurait été offert par une entreprise de BTP corrompue. Ses partisans soutiennent que la justice n'a apporté aucune preuve avant de le condamner. « En un sens, c'est très mauvais pour la démocratie, car il restera toujours un soupçon de persécution politique camouflée », ajoute Claudio Couto.

La réaction des marchés ne s'est toutefois pas fait attendre. La Bourse de São Paulo était ainsi orientée à la hausse jeudi matin (+1, %) et le real s'appréciait légèrement sur le marché des changes. « Les marchés avaient déjà anticipé le mouvement, explique Edward Glossop, économiste du cabinet de consultants Capital Economics pour l'Amérique latine. Toutefois, les problèmes de fond demeurent. Les marchés demeurent sensibles au fait que les candidats pro business restent pour l'instant en difficulté dans la course à la présidentielle ».

Thierry Ogier

Vous souhaitant une bonne journée et un agréable week-end.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France